

Île des Sœurs, jeudi le 13 février 2014

**Objet : Réactions allergiques sévères**

À qui de droit,

Suite au Décret 1314-2013 publié le 8 janvier 2014, par le Gouvernement du Québec - Ministère de la Famille, concernant le règlement modifiant le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (article 12) identifiant un changement à l'article 20 de ce règlement, nous désirons vous confirmer que :

- Le cours **Secourisme d'urgence – Soins aux enfants** de la Croix-Rouge canadienne comprend un volet sur la gestion de réactions allergiques sévères.
- Le cours **Secourisme général – Soins aux enfants** de la Croix-Rouge canadienne comprend un volet sur la gestion de réactions allergiques sévères.

En fait, tous les cours de secourisme de la Croix-Rouge canadienne, incluant **Soins aux enfants**, comprend un volet sur la gestion de réactions allergiques sévères et cela depuis plus de 15 ans.



Michèle Mercier

Directrice

Secourisme, natation et sécurité aquatique

Croix-Rouge canadienne, Division du Québec

